

## AVIS DE MARCHÉ

Directive 2014/24/UE

Le présent avis constitue un appel à la concurrence

Section I : Pouvoir adjudicateur

### I.1) NOM ET ADRESSES

Ville de Cagnes sur Mer, 06800, CAGNES-SUR-MER, F, Courriel : [nous-contacter@cagnes.fr](mailto:nous-contacter@cagnes.fr), Code NUTS : FR

**Adresse(s) internet :**

Adresse principale : <http://www.cagnes-sur-mer.fr>

Adresse du profil acheteur : <http://www.marches-securises.fr>

### I.2) PROCÉDURE CONJOINTE

### I.3) COMMUNICATION

Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

**Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :**

le ou les point(s) de contact susmentionné(s)

**Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées :**

par voie électronique à l'adresse : <https://www.marches-securises.fr>

### I.4) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR

Autorité régionale ou locale

### I.5) ACTIVITÉ PRINCIPALE

Services généraux des administrations publiques

Section II : Objet

### II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.1.1) Intitulé : CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE RENOVATION DES ESPACES VERTS DE LA VILLE DE CAGNES-SUR-MER

Numéro de référence :

II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 45112710

Descripteur supplémentaire :

II.1.3) Type de marché

**Travaux**

II.1.4) Description succincte : CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE RENOVATION DES ESPACES VERTS DE LA VILLE DE CAGNES-SUR-MER

II.1.5) Valeur totale estimée :

Valeur hors TVA : 1 500 000 euros

II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : non

## II.1) ÉTENDUE DU MARCHÉ

Mots descripteurs : Espaces verts

## II.2) DESCRIPTION

### II.2.1) Intitulé :

Lot n° :

### II.2.2) Code(s) CPV additionnel(s)

Code CPV principal : 45112710

Descripteur supplémentaire :

### II.2.3) Lieu d'exécution

Code NUTS : FR

Lieu principal d'exécution :

### II.2.4) Description des prestations : CONTRAT POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE RENOVATION DES ESPACES VERTS DE LA VILLE DE CAGNES-SUR-MER

### II.2.5) Critères d'attribution

critères énoncés ci-dessous

Critère de qualité

1. LA VALEUR TECHNIQUE DE L'OFFRE / Pondération : 50

2. LES EFFORTS CONSENTIS EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT  
DURABLE EN RAPORT AVEC LE MARCHÉ / Pondération : 10

Prix :

1. Prix / Pondération : 40

### II.2.6) Valeur estimée

Valeur hors TVA : 1 500 000 euros

### II.2.7) Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

Durée en mois : 48

Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction : non

Description des modalités ou du calendrier des reconductions :

### II.2.9) Informations sur les limites concernant le nombre de candidats invités à participer

Critères objectifs de limitation du nombre de candidats :

### II.2.10) Variantes

Des variantes seront prises en considération : non

### II.2.11) Information sur les options

Options : non

### II.2.12) Informations sur les catalogues électroniques

### II.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne

Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union  
européenne : non

Identification du projet :

### II.2.14) Informations complémentaires : montant minimum quadriennal : 250 000 euros HT

montant maximum quadriennal : 1 500 000 euros HT

Mots descripteurs : Espaces verts

Section III : Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique

### III.1) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession

Liste et description succincte des conditions :

III.1.2) Capacité économique et financière

Liste et description succincte des critères de sélection :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.3) Capacité technique et professionnelle

Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :

Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s) :

III.1.5) Informations sur les marchés réservés :

### III.2) CONDITIONS LIÉES AU MARCHÉ

III.2.1) Information relative à la profession

Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables :

III.2.2) Conditions particulières d'exécution :

III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché

III.2.4) Marché éligible au MPS

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON

## Section IV : Procédure

### IV.1) DESCRIPTION

IV.1.1) Type de procédure

Procédure ouverte

IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique

Dans le cas d'accords-cadres - justification d'une durée dépassant quatre ans :

IV.1.4) Informations sur la réduction du nombre de solutions ou d'offres durant la négociation ou le dialogue

IV.1.5) Information sur la négociation

IV.1.6) Enchère électronique :

IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP)

Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui

### IV.2) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure

Numéro de l'avis au JO série S :

IV.2.2) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation

8 décembre 2021 - 16:30

IV.2.3) Date d'envoi estimée des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés

Date :

IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français

IV.2.6) Délai minimal pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

#### IV.1) DESCRIPTION

L'offre doit être valable jusqu'au :

ou

Durée en mois : 5 (A compter de la date limite de réception des offres)

#### IV.2.7) Modalité d'ouverture des offres

Date : 9 décembre 2021 - 10:00

Informations sur les personnes autorisées et les modalités d'ouverture :

### Section VI : Renseignements complémentaires

#### VI.1) RENOUELEMENT

Il ne s'agit pas d'un marché renouvelable

Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :

#### VI.2) INFORMATIONS SUR LES ÉCHANGES ÉLECTRONIQUES

#### VI.3) INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

L'Offre doit comprendre un dossier de candidature comprenant l'ensemble des pièces ci-après, entièrement complétées, et signées sous peine de non recevabilité : 1°) Une Lettre de candidature sur imprimé Dc1 ou équivalent sur papier libre comportant une déclaration sur l'honneur établie en application des articles L 2141-1 à L 2141-11 du code de la Commande Publique, et comprenant le cas échéant habilitation du mandataire par ses cotraitants précisant le nom et les coordonnées du mandataire et de chaque cotraitant et comportant en annexe les certificats de chaque cotraitant donnant pouvoir au dit mandataire d'engager le groupement.

[Http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat](http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat) 2°) Une Déclaration du candidat sur imprimé Dc2 (une pour chaque co-traitant) ou équivalent.

[Http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat](http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat) 3°) Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet ; 4°)

Une présentation de l'entreprise : -le chiffre d'affaires des trois dernières années ou exercices clos. -le détail des moyens dont l'entreprise dispose en personnels, et matériels. -la liste des contrats de même type exécutés avec une collectivité de moins de trois ans en services, fournitures, prestations intellectuelles, et cinq ans en travaux (en cas de sous-traitance préciser la partie sous-traitée), dans le cas où le candidat possède des références (en cas d'absence de cette liste le candidat sera considéré comme n'ayant pas de références, et l'absence de cette liste ne rendra pas à elle seule la candidature irrecevable). Il est rappelé aux candidats que le signataire des documents doit être dûment habilité à engager le candidat sous peine d'annulation de l'attribution du contrat. Pour chaque co-traitant ou sous-traitant présenté dans l'offre, le candidat devra joindre, dûment remplis et signés l'ensemble des documents énumérés aux 2°, 3° et 4° ci-dessus. Le jugement des candidatures se fera sur les garanties professionnelles et financières présentées par chacun des candidats à partir notamment des critères suivants : - les moyens généraux en personnel - les moyens généraux en matériel

#### VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE NICE, NICE, F

VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :

VI.4.3) Introduction de recours :

## VI.1) RENOUELEMENT

Précisions concernant les délais d'introduction de recours : **INFORMATIONS IMPORTANTES RELATIVES AUX VOIES DE RECOURS** \*Médiation : l'organe chargé des procédures de médiation est le CCIRAL (Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges en matière de marchés publics) , Bd Paul Peytral, 13282 Marseille Cedex 20, tél. : 04.91.15.63.74, télécopieur : 04.91.15.61.90. \*Recours contentieux: L'instance compétente est le Tribunal Administratif de Nice, 33 Bd Franck Pilatte B.P. 4179, F-06000 Nice. tél. : 04.92.04.13.13, télécopieur : 04.93.55.78.31 \*Délais de recours : -Dans le cadre du référé pré-contractuel (articles L.551-1 et suivants du Code de Justice Administrative), la requête devra être introduite avant la signature du contrat. -Dans le cadre du référé contractuel (articles L.551-13 et suivants du Code de Justice Administrative), la requête devra être introduite dans un délai de deux mois courant à partir de la publicité de la conclusion de ce contrat (Conseil d'Etat 16 juillet 2007, " Société Tropic Travaux Signalisation "). -Dans le cadre du recours pour excès de pouvoir, la requête devra, sous peine d'irrecevabilité, être introduite dans un délai de deux mois suivant la notification ou la publication de la décision attaquée (articles R.421-1 à R.421-7 et L.521-1 du Code de justice administrative). -Les voies et modalités de recours sont explicitées notamment par les articles L.2131-8 et L.2131-9 du Code général des collectivités territoriales et R.411-1 à R.411-7 du Code de justice administrative.

VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :

## VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS

10 novembre 2021